



Réunion du 20 Septembre 2021

COURRIER

CDOS Loire : Dossier candidatures Soirée des Espoirs 2021 qui aura lieu le **vendredi 05 novembre 2021** à St Just St Rambert. Document à retourner par mail : mds@maisondessportsloire.com avant le **05/10/2021**.

La Direction Sports, Loisirs et Vie sociale : bourse aux jeunes athlètes

Georges Constandas : récupération au DLF carte ayant Droit/Délégué

Vincent Calmard : récupération au DLF carte ayant Droit/Délégué

AV.S. D'Astree : accord donné pour le changement de lieu de la réunion de secteur Montbrison au lieu de Roanne

ENT.S. St Jean Bonnefonds : accord pour la réunion du jeudi 23 septembre

Cote Chaude SP. St Etienne : accord pour la réunion du jeudi 23 septembre

C.S. A. Défense Nle St Etienne : accord pour la réunion du jeudi 23 septembre

US Metare St Etienne Sud Est : accord pour la réunion du jeudi 23 septembre

St Etienne UC Terrenoire : accord pour la réunion du jeudi 23 septembre

C.OM. De Rochetaillee : accord pour la réunion du jeudi 23 septembre

C.A.M.S BNP St Etienne : accord pour la réunion du jeudi 23 septembre

Sorbiers la Talaudière Football : accord pour la réunion du jeudi 23 septembre

U.S Villars : accord pour la réunion du jeudi 23 septembre

Sous des Ecoles Laïques de St Priest en Jarez : accord pour la réunion du jeudi 23 septembre

L'Etrat la Tour Sportif : accord pour la réunion du jeudi 23 septembre

AVT.G. St Etienne : accord pour la réunion du jeudi 23 septembre

FC. St Charles Vigilante : accord pour la réunion du jeudi 23 septembre

St Etienne Cameleon : accord pour la réunion du 23 septembre

ASSE : accord pour la réunion du 23 septembre

AS Casino : absent pour la réunion du 23 septembre

ASPTT de St Etienne : absent pour la réunion du 23 septembre

JS. St Victor sur Loire : absent pour la réunion du 23 septembre

St Roanain les Atheux : accord pour la réunion du jeudi 30 septembre

FC. Bourguisan : accord pour la réunion du jeudi 30 septembre

Urban Futsal St Etienne (PLCQ) : absent pour la réunion du 30 septembre

GRPE.S. Dervaux Chambon Feugerolles : accord pour la réunion du 30 septembre

AVIS AUX CLUBS STEPHANOIS

La Ville de Saint-Étienne reconduit cette année le dispositif de bourses à destination des jeunes athlètes.

Dossier à compléter et à retourner à la direction Sports, Loisirs et Vie sociale, 5 allée des frères Gauthier, 42000 Saint-Etienne (ou bien par mail à l'adresse sports@saint-etienne.fr). Cet envoi devra être effectué au plus tard le **30 septembre 2021**.

Le contexte sanitaire a été défavorable à l'organisation de compétitions ces derniers mois. Ainsi, si vos jeunes athlètes n'ont pas pu obtenir de résultats, veuillez, s'il vous plaît, nous le préciser en réponse de ce mail.

REMERCIEMENTS CLUBS SECTEUR GIER

Le président du District de la Loire remercie chaleureusement, les représentants des clubs de leur forte participation, à la réunion déroulée, le jeudi 16 septembre 2021 à St Paul en Jarez. (1 club absent sur 15)

Un grand merci au club de St Paul en Jarez qui a mis gracieusement à disposition son local.

MESSAGERIE OFFICIELLE DES CLUBS

Tout club affilié à la FFF possède un n° d'affiliation à 6 chiffres.

La messagerie officielle d'un club se compose (n° affiliation@laurafoot.org). Elle sert à communiquer avec les instances.

Exemple : 500225 ASSE → 500225@laurafoot.org

Rappel : pour toute demande par messagerie officielle, seule, celle provenant de l'adresse officielle du club déclaré sur Footclubs sera prise en



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

SECRETAIRE-GENERAL

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.85

compte.

FMI

L'arbitre **clôture la FMI**

Le club recevant **transmet la FMI**

Les clubs recevant, transmettent la FMI **dès la fin de la rencontre impérativement**. Idem pour les clubs jouant le samedi, ne pas attendre le dimanche soir.

La FMI ne fonctionne pas, si une équipe n'a pas d'utilisateur FMI.

Intervenir sans tarder auprès du correspondant Footclubs du club, pour effectuer le paramétrage.

Rappel : en cas de forfait d'une équipe, de match non joué ou arrêté, la **FMI** doit quand même **être réalisée** et transmise avant le dimanche 20H00.

CONTRÔLE PASS SANITAIRE

Le contrôle du « pass sanitaire » se fait en scannant le QR Code présent sur les documents au format papier ou numérique avec les applications « TousAnticovid Verif » ou « TAC Verif ».

Contrôle effectué par le Référent Covid ou un membre de l'équipe Covid du club recevant.